

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 4 octobre 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Linda McDuff	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Thierry Beloin	siège 3
	Richard Dubé	siège 5
	André Nadeau	siège 6
Absente	Maryse Dubé	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 09 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 22-10-332

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Thierry Beloin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022;
4. Période de questions réservée au public;
5. Comités;
6. Projet de loi 64- Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
7. Dépôt du rapport
 - 7.1 MMQ en loisirs;
 - 7.2 Rapport d'analyse et de recommandation sécurité civile;
8. Commandite pour la Fête de Noël des Loisirs;
9. Déneigement saison 2022-2023;
 - 9.1 Municipalité;
 - 9.2 Chemin Andrew;
10. Prévision budgétaire 2023 Régie des déchets;
11. Offre de services 2023 :

- 11.1 Archiviste;
- 11.2 Mise à jour du plan de sécurité civile;
- 12. Dépôt des états comparatifs;
- 13. Paiement des comptes :
 - 13.1 Comptes payés ;
 - 13.2 Comptes à payer ;
- 14. Bordereau de correspondance;
- 15. Rapports :
 - 15.1 Maire;
 - 15.2 Conseillers;
 - 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia;
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Résolution 22-10-333

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

5. **COMITÉS**

Remis à une séance ultérieure.

6. **PROJET DE LOI 64- COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'East Hereford est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité d'East Hereford doit constituer un tel comité;

Résolution 22-10-333

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*.

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité d'East Hereford :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Madame Marie-Ève Breton, directrice générale de la Municipalité d'East Hereford;
- de Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. DÉPÔT DES RAPPORTS:

7.1 MMQ en loisirs

La directrice générale dépose le rapport de la Mutuelle de prévention pour l'inspection des terrains et des édifices en loisirs dans la municipalité.

7.2 Rapport d'analyse et de recommandation sécurité civile

La directrice générale dépose le rapport d'analyse et de recommandation en sécurité civile de la Municipalité.

8. COMMANDITE POUR LA FÊTE DE NOEL DES LOISIRS

ATTENDU QU' à chaque année, le comité des loisirs organise une fête de Noël pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'activité aura lieu le 3 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le comité procède à l'achat de cadeaux pour les enfants de 0 à 16 ans et organise des activités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer à l'achat des cadeaux offerts aux enfants ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer à un montant de 1 000\$;

Résolution 22-10-334

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

De contribuer à un montant de 1 000 \$ pour l'achat de cadeaux pour les enfants lors de la fête de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. DÉNEIGEMENT SAISON 2022-2023

9.1 Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité doit faire déneiger les terrains appartenant à la municipalité ainsi que les bornes d'incendie, la borne de recharge et la cloche à vêtement;

ATTENQUE QUE la directrice générale procédera à la demande de soumission;

Résolution 22-10-335

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour le déneigement des terrains appartenant à la municipalité ainsi que les bornes fontaines, la borne de recharge et la cloche à vêtement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023 RÉGIE DES DÉCHETS**

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDC);

ATTENDUE QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2023 au montant de 3 212 875 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2023;

ATTENQUE QUE les municipalités membres sont invitées à adopter une résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2023 comme le prévoit le Code municipal;

Résolution 22-10-336

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

Que la municipalité d'East Hereford approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2023 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIDSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **OFFRE DE SERVICES 2023 :**

11.1 **Archiviste;**

ATTENDU QU' à chaque année la municipalité doit faire archiver ces documents;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de monsieur Michel Hamel, archiviste;

Résolution 22-10-337

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter l'offre de service de l'archiviste Michel Hamel pour une durée maximale de 4 jours au montant de 1 283,86 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 Mise à jour du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile doit être mise à jour à chaque année selon le guide;

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Gagné chargé de projet en sécurité civile a déposé une offre de service pour la mise à jour du plan;

Résolution 22-10-338

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter l'offre de service de monsieur Raymond Gagné pour la mise à jour du plan de sécurité civile au montant maximal de 2 210 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Selon l'article 176.4 C.M, la greffière-trésorière a déposé les états comparatifs.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 64 995.45 \$ payé du 30 août au 28 septembre 2022;

Résolution 22-10-339

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 64 995.45 \$ payé du 30 août au 28 septembre 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 1 946.38 \$ en date du 27 septembre 2022.

Résolution 22-10-340

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 1 946.38 \$ en date du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Monsieur Benoit Lavoie fait un résumé des dossiers discutés au Lac-à-l'épaule des maires et mairesses de la MRC de Coaticook.

Il invite la population à assister à la consultation publique sur la maison jaune de Forêt Hereford.

Une rencontre a été organisée avec Madame Hébert, députée du Haut-St-François pour discuter des enjeux de la Municipalité.

15.1.2 Réunion des maires à la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE la prochaine réunion des maires et mairesses de la MRC de Coaticook est le 19 octobre prochain;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Lavoie sera absent;

ATTENDU QUE Madame Linda McDuff est désignée pour remplacer Monsieur Lavoie à cette réunion;

Résolution 22-10-341

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

De désigner Madame Linda McDuff en remplacement de Monsieur Benoit Lavoie à la réunion des maires et mairesses de la MRC de Coaticook le 19 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Conseillers (ères)

Madame Linda McDuff fait un compte-rendu de la réunion de la Régie des déchets

Monsieur Bernard Roy mentionne qu'à la TCCC, plusieurs Municipalités n'ont pas de représentants.

Monsieur Thierry Beloin mentionne que le comité est en bonne situation financière. La fermeture des installations loisirs pour l'hiver est commencée. L'offre pour l'entretien de la patinoire sera distribuée bientôt.

15.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève mentionne que la réunion pour la mise en commun a été faite le 20 septembre en compagnie des maires de Saint-Venant-de-Paquette et d'East Hereford ainsi que les deux directions.

Que les visites en prévention incendie ont eu lieu et que ces biens déroulés.

15.3.1 Mise en commun

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Venant-de-Paquette et d'East Hereford ont reçu une offre de services de la firme SMI Performance pour la réalisation de l'étude de mise en commun de l'administration;

ATTENDU QUE l'offre de services correspond aux besoins des deux municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités ont le financement nécessaire pour réaliser l'étude;

Résolution 22-10-342

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter l'offre de services de la firme SMI Performance au montant de 21 200 \$ ainsi que les autres frais applicables pour la réalisation de l'étude de mise en commun de l'administration pour les deux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 37.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière